



*Date de dépôt : 30 octobre 2024*

**Réponse du Conseil d'Etat**  
**à la question écrite urgente de Skender Salihi : Quelles mesures pour rendre praticable le terrain de football de la Clairière ?**

En date du 27 septembre 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Je souhaite attirer l'attention sur une situation préoccupante concernant le terrain de football de la Clairière, un lieu où sont détenus les mineurs.*

*Ce terrain est impraticable depuis plusieurs années en raison de la présence de taupes, ce qui prive ces jeunes d'une activité sportive essentielle à leur bien-être et à leur réinsertion.*

*Dès lors, je me permets de déposer les questions suivantes :*

- **Quelles mesures concrètes seront prises pour rendre le terrain de football de la Clairière praticable dans des délais raisonnables ?***
- **Est-il prévu d'intervenir rapidement pour permettre aux jeunes détenus de bénéficier à nouveau de cet espace essentiel à leur bien-être et à leur réinsertion ?***

*Je vous remercie d'avance de l'attention que vous porterez à cette situation et des réponses que vous apporterez.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

– ***Quelles mesures concrètes seront prises pour rendre le terrain de football de la Clairière praticable dans des délais raisonnables ?***

En avril 2023, une série d'actions ont été entreprises par l'office cantonal des bâtiments (OCBA) afin de rendre praticable le terrain de football de la Clairière, notamment au moyen d'un fraisage du terrain et d'un réglage fin des surfaces, suivi d'un semis de gazon. Préalablement, une éradication des campagnols et des taupes a été effectuée. Un arrosage et une tonte régulière ont été ensuite mis en place.

Depuis ces travaux, 3 traitements contre les nuisibles ont été nécessaires, soit en juin 2023, en août 2023 et au début du mois d'octobre 2024.

Une première barrière anti-nuisibles a été enfouie sur le pourtour du terrain en juillet 2023.

Une seconde barrière, composée d'un grillage maillé de 13 millimètres enfoui sur 20 centimètres et hors sol de 30 centimètres, a été installée en août 2024.

L'implantation du terrain de football de la Clairière sur une zone agricole, à proximité immédiate de terrains cultivés, ne facilite pas l'entretien de cette surface. Une réfection complète est intégrée dans le projet de création d'un pavillon scolaire. Un nouveau terrain multisports synthétique devrait voir le jour courant 2025.

– ***Est-il prévu d'intervenir rapidement pour permettre aux jeunes détenus de bénéficier à nouveau de cet espace essentiel à leur bien-être et à leur réinsertion ?***

A chaque fois que des dégâts sont constatés, une intervention est diligentée par l'OCBA auprès d'un dératiseur. L'installation des 2 couches de barrières anti-nuisibles semble améliorer la situation.

Il convient de préciser que la Clairière dispose également d'un terrain de basketball en dur qui sert de solution de repli, comme c'est le cas durant la période hivernale.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :  
Nathalie FONTANET